

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 30 octobre 2018

1. RENOUELEMENT DU TRAITE DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF pour une durée de 30 ans et décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF.

2. AVIS SUR LE DOSSIER D'EPANDAGE DES BOUES ISSUES DE LA STATION D'EPURATION DE TROSLY-BREUIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'autorisation environnementale présenté par la société WELCHEM LAMOTTE pour l'épandage des boues issues de la station d'épuration de TROSLY-BREUIL.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable sur l'affaire à condition que la commune soit informée des épandages réalisés sur la commune de GOURNAY SUR ARONDE.

3. ACQUISITION D'UN CAMION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise « 100% utilitaires » dispose d'un camion benne conforme aux exigences requises de la commune. Le camion est un Ford Transit 2,2 L TDCI de 2012, garantie 6 mois pièces et main d'œuvre pour un montant de 15 516,66€ HT.

Monsieur Christophe BOURSE ajoute que le prix HT a été diminué de 500€ suite à la visite du véhicule.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acquisition d'un camion benne pour un montant de 15 516,66€ HT.

4. ENCAISSEMENT DE CHÈQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accepter le remboursement de Pitney Bowes concernant la facture 29024154 pour un montant de 371.40 €.

5. QUESTIONS DIVERSES

• CREATION DE NUMEROS DE VOIRIE

- VU l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune de GOURNAY SUR ARONDE;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le château d'eau, rue de Flandres ne dispose d'aucun numéro à ce jour. De ce fait, les numéros de voie suivants doivent être créés :

Numéro de voie	Extension	Libellé
30 - 32		Rue de Flandres

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la création de numéros de voirie.

- **ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE FLANDRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SEZEO prend en charge les branchements électriques de la salle polyvalente. En revanche l'extension de l'éclairage public est à la charge de la commune. Monsieur le Maire présente donc le devis de l'entreprise « Lesens » d'un montant de 11 319,31€ pour l'extension de l'éclairage public du transformateur jusqu'au poteau permettant le raccordement de la salle.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 11 319.31€ HT

- **IMPLANTATION D'UN POTEAU EN BOIS POUR LA FIBRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte qu'un poteau en bois soit installé au 3 rue de Lille, à Saint-Maur, afin d'installer la fibre optique.

- **DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN PC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis d'un montant de 836,61€ HT pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour le bureau de Monsieur le Maire.

- **LOCATION TERRAIN CADASTRE « E 1920 »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de location de Monsieur DUCHEMIN Jean-François pour le terrain rue courseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de louer le terrain situé rue courseaux et cadastré E 1920 pour un euro le mètre carré, soit 150€ par mois.

- **CONTRAT LOCATION MATERIEL**

Monsieur FINCK Arsène informe le Conseil Municipal que du matériel a été prêté par un habitant de la commune à une personne extérieure. Après plusieurs semaines sans nouvelle du matériel nous avons été contactés pour venir récupérer le matériel qui était à VANDELICOURT. Un contrat de location à titre gracieux devrait être mis en place afin d'éviter que ce problème ne se réitère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer un contrat de prêt à titre gracieux pour chaque location de matériel aux habitants de la commune. Le contrat devra stipuler le matériel prêté, les dates et heures de prêts (du vendredi au lundi) ainsi que le montant de la caution. Le contrat devra également mentionner que le matériel ne devra en aucun cas être prêté à une personnes n'habitant pas la commune pendant la location sous peine que le chèque de caution soit encaissé.

- **CIRCULATION RUE VERTE**

Madame LEDOUX Florence informe le conseil municipal que la vitesse des véhicules circulant rue verte est excessive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'étudier la possibilité d'installer des ralentisseurs rue verte et rue camus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.